INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
25 octobre 2024

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 25 octobre 2024 à 19h00, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
Madame Marie-France Gagnon
Monsieur Christian Baril
Madame Lise Bérubé
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 145-24

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ENGAGEMENT DE MONSIEUR STÉPHANE PLOURDE

Résolution No 146-24

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts décide d'engager monsieur Stéphane Plourde à titre de déneigeur selon les besoins de la municipalité au taux horaire déterminé lors de l'embauche. Selon les besoins spécifiques de la municipalité de La Trinité-des-Monts. L'employé peut également à être appelé, à effectuer d'autres tâches demandées par la direction générale ou son supérieur immédiat.

PRÊT TEMPORAIRE (PROGRAMME TECQ 2019-2024)

Résolution No 147-24

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de La Trinité-des-Monts mandate madame Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe, à faire une demande auprès de la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest pour l'octroi d'un financement temporaire de sept cent quatre-vingt-quatorze milles deux cent vingt-deux dollars (794 222 $), en attendant la réception de la subvention 2019-2024 du Programme de la TECQ au montant sept cent quatre-vingt-quatorze milles deux cent vingt-deux dollars (794 222 $), lequel servira à défrayer des coûts des travaux réalisés par l'entremise du programme TECQ. Le remboursement de ce prêt temporaire sera effectué dès que possible suivant la réception de la subvention.

Madame Chantal Gagnon, mairesse et madame Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe sont les personnes autorisées à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE FERBLANTERIE A.T. INC. POUR LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION DE SIX THERMOPOMPES

Résolution No 148-24

CONSIDÉRANT QUE le programme TECQ 2019-2024 prendra fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de l'aide financière du programme TECQ 2019-2024, toutes les dépenses doivent être engagées et payées avant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts souhaite utiliser cette source d'aide financière à son maximum avant la date butoir, ce qui laisse peu de temps pour entreprendre et terminer le plus de travaux possibles;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'améliorer le chauffage et la climatisation dans les bâtiments municipaux afin d'améliorer la qualité du bien-être du personnel et des visiteurs, d'accroître l'efficacité énergétique des bâtiments et de réaliser des économies de coûts;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement de la gestion contractuelle* qui permet à la municipalité d'octroyer un contrat de gré à gré, si des motifs de saine administration le justifient;

CONSIDÉRANT QUE Ferblanterie A.T. inc. est l'entrepreneur ayant réalisé les travaux de ventilation et de chauffage lors de la construction de l'édifice municipal en 2018, et qu'en conséquence il détient l'expertise et les connaissances des bâtiments nécessaires aux travaux projetés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de Ferblanterie A.T. inc. une soumission au montant de 53 275.00$ en sus des taxes applicables, pour la livraison et l'installation de 6 thermopompes nécessaires au chauffage et à la climatisation du bâtiment municipal, du gymnase, ainsi que du centre des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Ferblanterie A.T. inc. au montant de 53 275.00$ en sus des taxes applicables, pour la livraison et l'installation de 6 thermopompes nécessaires au chauffage et à la climatisation du bâtiment municipal, du gymnase ainsi que du centre des loisirs.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ISOLATION LVP POUR L'ISOLATION DE L'ENTRETOIT DU GARAGE MUNICIPAL

Résolution No 149-24

CONSIDÉRANT QUE le programme TECQ 2019-2024 prendre fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de l'aide financière du programme TECQ 2019-2024, toutes les dépenses doivent être engagées et payées avant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts souhaite utiliser cette source d'aide financière à son maximum avant la date butoir, ce qui laisse peu de temps pour entreprendre et terminer le plus de travaux possibles;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'améliorer l'isolation de l'entretoit du garage municipal afin d'améliorer la qualité du bien-être du personnel, d'accroître l'efficacité énergétique du bâtiment et de réaliser des économies de coûts substantielles;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement de la gestion contractuelle* qui permet à la municipalité d'octroyer un contrat de gré à gré, si des motifs de saine administration le justifient;

CONSIDÉRANT QU'Isolation LVP est le seul entrepreneur parmi ceux contactés ayant les disponibilités et la main d'œuvre requises pour procéder à l'isolation de l'entretoit du garage municipal dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder aux travaux d'isolation avant le 31 décembre de la présente année afin de bénéficier de l'aide financière du programme TECQ 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu d'Isolation LVP une soumission de 15 425.00$ en sus des taxes applicables, pour l'isolation de l'entretoit du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission d'Isolation LVP au montant de 15 425.00$ en sus des taxes applicables, pour l'isolation de l'entretoit du garage municipal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 150-24

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Nicole Després que la séance soit levée. Il est 19h51.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024.

Chantal Gagnon

.....

Chantal Gagnon, mairesse

Jinny Lecours

.....

Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe.